

Tarifs 2025 en €		2025
Maisons individuelles et tous bâtiments déjà équipés d'un dispositif d'assainissement collectif	travaux de mise aux normes effectués depuis moins de cinq ans et sur production de justificatifs	391
	travaux de mise aux normes effectués entre les cinq et dix ans qui précèdent et sur production de justificatifs	1 567
	travaux de mise aux normes effectués entre les cinq et dix ans qui précèdent et sur production de justificatifs	3 131
Maisons neuves en lotissement et bâtiments neufs en zone artisanale		3 131
Maisons neuves hors lotissement et bâtiments neufs hors zone artisanale		5 477

La valeur de la PFAC appliquée dans une communes est fixée après délibération, la collectivité chargée de l'assainissement peut choisir son mode de calcul.

Toutefois, elle ne doit pas dépasser 80 % du coût de la fourniture et de la pose d'une installation d'ANC correspondant (en matière de volume d'eaux traitées).